

Compte rendu réunion du Conseil Municipal

Du 30 mai 2008

Date de convocation : 26 mai 2008

PRESENTS : ZDAN Michel, FERNET Josette, LORRAIN Jean-Luc, VILLAESCUSA Sylvie, TEYSSEYRE Catherine, NOYES Sylvie, SABATIER Evelyne, DEMESSANCE Florence, MESPLES Noël, CHENIN Joséphine.

EXCUSES : GLENADEL Jacques

SECRETAIRE : VILLAESCUSA Sylvie

COMPTE RENDU :

Séance ouverte à 21h00

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 mai 2008 à l'unanimité.

- 1 - Modification du contrat de l'Agent non titulaire :

Rappel de la situation : le contrat actuel est un CDD pour remplacement d'un agent titulaire en congés maladie. Cet arrêt maladie arrivant à terme le 6 juin 2008, le contrat de l'Agent non titulaire sera donc interrompu de fait s'il vient à y avoir reprise de l'agent concerné.

Par ailleurs notre ambition est à terme de pouvoir offrir à tous, et aux jeunes en particuliers, un accès aux équipements de loisirs communaux; mais il n'est toujours pas question d'une notion de poste d'animateur.

La proposition est d'établir un contrat saisonnier pour les 6 mois à venir pour le poste de responsable d'exploitation technique des aires et bâtiments de jeux et de loisirs (responsable de la salle polyvalente, des jeux et matériels divers qui seront mis à disposition des jeunes), complété des fonctions d'agent technique des collectivités territoriale. Les horaires de travail, hors jours scolaires et congés, seraient pour le mois de juin adaptés les mercredis et samedis de 15 h à 18 h voire jusqu'à 20 h. Au-delà, une certaine modularité des plages sera demandé à l'agent tout en respectant les 2 jours consécutifs de repos hebdomadaires et les règles de base définissant et encadrant ses fonctions.

Une consultation auprès de la population se fera courant mois de juin, ou au mieux du planning de chacun, afin que nous puissions collecter avis et idées à ce sujet.

- 2 – Achat de matériel et aménagements divers :

- Proposition d'acquisition d'un défibrillateur semi-automatique pour un montant de 1560 € HT. Il sera mis à disposition à la Mairie (les services tels Gendarmerie, Pompiers, Médecins seront informés de cette acquisition).

Le Conseil, en vue de la prochaine rencontre et réunion plénière de juin, demande à Mr Le Maire et ses adjoints de lui soumettre des devis pour les projets :

- Achat d'une table et d'un banc pour installer à proximité du terrain de pétanque.
- Aménagement de la zone de loisirs : achat d'une table de ping-pong en béton et divers matériel de jeux (ballons, raquettes, etc), création d'un point d'eau, installation de bancs et équipement d'un parcours de santé.

Pour le parcours de santé, une réunion est prévue le lundi 2 juin pour définir précisément les équipements à acquérir.

A ces fins, Délibération est prise pour autoriser M. Le Maire à ouvrir, dès arrêt de l'inventaire des besoins, une opération d'équipement à hauteur de 10 000 €.

- Un rendez-vous est fixé au samedi 31 mai avec l'entreprise Aguirre pour définir les lieux de poses de rocher pour fermer l'accès aux véhicules de la zone de loisirs.
- Cimetière : prendre une délibération pour libérer les emplacements et définir la zone « jardin du souvenir ».
- Proposition d'achat de matériel pour l'entretien des haies et autres espaces verts : le conseil vote à l'unanimité l'acquisition d'un outil « 3 en 1 » comprenant un taille-haie, une tronçonneuse et une débroussailleuse pour un montant total de 960 € TTC (remise forfaitaire par le fournisseur d'un montant de 110 € HT)
- Concernant l'achat de matériel et les aménagements divers, le Conseil Municipal donne délégation à M. Le Maire pour procéder à la souscription d'ouverture de crédits de trésorerie, de passer à cet effet les actes nécessaires et faire les demandes de subventions.

- 3 – Organisation de la Fête de la Musique :

Une soirée festive avec grillades, musique amateur et disco mobile est organisée et offerte par la Municipalité, le samedi 21 juin 2008.

Une information sera faite auprès de la population et de toutes les associations de la Commune.

- 4 - Questions diverses :

- Un courrier sera adressé au Comité des Fêtes les informant que la subvention qui leur est attribuée tous les ans et portée pour 2008 à 6 000 € ne sera pas versée dans son intégralité s'ils n'élargissent pas leur activité au-delà de la seule Fête du Village ; l'intitulé Comité **DES** fêtes devant être respecté.

- Le Conseil Départemental du Commerce informe des jours d'ouvertures des commerces les jours fériés et dimanches : 8 mai, 1^{er} et 11 novembre, et 14 et 21 décembre 2008.

- Aménagement du point d'eau de la salle polyvalente, -Voir avec les devis d'aménagement de l'aire de loisir - et extension de la sono à l'extérieur de la salle polyvalente – Consulter l'installateur de la sono en place, affaire à suivre. - .

Séance levée à 23h15